



07 82 30 15 99 -
contact@facen.fr

Fédération des Associations Cévenoles Environnement Nature

Pôle Culturel et Scientifique

155, rue du Faubourg de Rochebelle - 30100 ALÈS

Association agréée au niveau régional
au titre de l'article L.141-1 du Code de l'Environnement

COMPTE RENDU d'ACTIVITÉ - année 2017.

ORGANISATION

Vendredi 3 janvier 2017 : démission du président

Les associations adhérentes reçoivent un courriel de Thierry Perez, président de la fédération depuis le 11 juin 2016 annonçant sa démission. C'est comme un coup de poignard dans le dos pour les autres membres du bureau car rien ne laissait présager cela.

Comme il le rappelait dans son courrier Thierry, secrétaire depuis 2013 avait pris la présidence après le décès de Joseph Rochelemagne. Il souhaitait restructurer la fédération pour la rendre encore plus apte à répondre aux nombreuses sollicitations d'associations locales ou de particuliers.

Dans sa lettre, Thierry Perez, rappelait ce qu'il voulait faire, ce qu'il avait pu faire et les difficultés rencontrées qu'il jugeait insurmontables. Voici comment il concluait cette lettre de deux pages :

« Avec regret, je constate aujourd'hui qu'il ne me sera pas possible de poursuivre mon action. Trop de travail, d'indifférence de la part d'adhérents qui ne permettent plus l'obtention du quorum en CA, l'absence de secrétaire, mon total isolement dans mes choix, démontre la nécessité pour l'association de définir de nouvelles orientations plus en rapport avec vos attentes. Je reste persuadé que la FACEN ne peut se développer avec un seul individu, ce n'est d'ailleurs pas souhaitable, tout juste peut-elle survivre sans crédibilité.

Pour cette raison, je mets un terme dès à présent à ma fonction de Président et démissionne de la FACEN. Je délègue mes pouvoirs à Gislaine notre co-présidente comme me le permet l'article XVII de nos statuts. Je lui souhaite plus de réussite que moi pour constituer une équipe homogène et volontaire, et une longue vie à la FACEN. »

À la suite de ça, Gislaine Falchetti convoquait un conseil d'administration pour élire un nouveau bureau ; en raison de mauvaises conditions climatiques il n'a pu avoir lieu que le 1 février.

Élection du bureau (conseil d'administration du Mercredi 1^{er} février 2017)

Suite à la démission du président Thierry Perez le 3 janvier et au décès du secrétaire Hervé Chareyre en septembre 2016, il est nécessaire pourvoir à leur remplacement.

Sur proposition de Martial Delannoy il est procédé alors à une analyse de la lettre de démission que Thierry a adressée à toutes les associations. L'objectif étant d'éviter que les mêmes causes n'entraînent très rapidement les mêmes effets à savoir la démission du président.

Pendant plusieurs années, Joseph Rochelemagne a « porté » seul (ou presque) la Fédération à bout de bras (surtout après le retrait de Claude Louis). Il est émis l'hypothèse que Thierry n'a pas vu immédiatement l'ampleur de la tâche et ne se sentant pas suivi dans les innovations qu'il voulait apporter, il a été à la fois submergé et découragé.

De la discussion il ressort qu'il faudra avoir un fonctionnement beaucoup plus collectif ; que les associations non impliquées dans la gestion de la Fédération devront être plus réactives aux sollicitations, ce à quoi s'engagent les présents.

Après un tour de table sur les possibilités de chacun, sont candidats et élus à l'unanimité :

Présidente : Gislaine Falchetti - Secrétaire : Paul Mazière - Trésorière : Monique Lobier.

Le changement de bureau a été aussitôt porté à la connaissance du bureau des associations de la sous-préfecture d'Alès.

Accueil de nouvelles associations

Collectif pour la Sauvegarde de l'Uzège (CSPU) – Ca du 1^{er} février 2017

Le Collectif pour la Sauvegarde de l'Uzège « a pour but de préserver les espaces agricoles et de permettre une réappropriation de l'usage des terres pour la production agricole ... Elle veut promouvoir une agriculture de proximité, développer les circuits courts et valoriser les productions agricoles locales ... L'association se donne aussi pour but d'œuvrer pour la protection de l'environnement, des paysages, de la qualité de l'eau et plus généralement du patrimoine des territoires ruraux ». Elle lutte actuellement contre la création d'une ZAC sur des terres agricoles à Montaren et Saint Médiars.

Il est représenté par sa présidente Sophie Mazon et son trésorier François Vernaz.

Après examen du dossier fourni, son adhésion est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Association de Préservation de la Vallée de la Salindrenque (APVS) – CA du 29 mars 2017

Après examen du dossier fourni, la demande d'adhésion de cette association déclarée le 4 novembre 2016 et dont l'objet est de « participer et influencer sur le devenir de la vallée de la Salindrenque dans le respect de ses habitants, du paysage et en harmonie avec l'écologie locale. Elle vise en particulier à défendre ses habitants contre toutes les nuisances et pollutions » est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Représentant auprès de la FACEN : Norbert Chautard

Composition du conseil d'administration (après l'assemblée générale du 24 juin 2017)

Rutten Jacques (ACCAC), Chareyre Annie (ADSIL), Begis Gérard (ADPVA), Delannoy Martial (AGIR 30), Lobier Monique (ADEQVB), Norbert Chautard (ADVS), Blandina Henri (ARC Avène), Jacquemart Frédéric (Cèze Et Ganière), Maziere Paul (CADE), Pizon Jean-Loup (CEC), Mazon Sophie (CSU), Falchetti Gislaine (EPVL), Dumas Suzanne (RECUSA), Louis Claude (SOPRONA), Mourgues Bernard (SPN 30).

Composition du bureau (après le CA du 24 juin 2017)

Gislaine Falchetti (présidente), Martial Delannoy (vice-président), Paul Mazière (secrétaire), Monique Lobier (trésorière).

ACTIONS en cours (FACEN / Associations)

Urbanisme dans le bassin de vie d'Avignon

Pour mémoire, la communauté d'agglomération Grand Avignon déborde assez largement du Vaucluse pour englober plusieurs communes gardoises : Les Angles, Saze, Rochefort du Gard, Villeneuve lez Avignon, Pujaut, Sauveterre et depuis peu Roquemaure.

Le Collectif EcoCitoyen s'inquiète depuis plusieurs années des modifications urbaines pouvant porter préjudice au territoire ; il s'est récemment impliqué dans la défense et la préservation d'un lit d'écoulement situé au fond d'une combe (Ravin des Chèvres à Villeneuve lez Avignon) ainsi que contre le saccage de plusieurs dizaines d'ha au profit d'une ZAC (ZAC des Bouscatiers) dont l'intérêt et l'importance nous paraissent très discutables.

L'affaire du **Ravin des Chèvres** a été la conséquence d'un projet immobilier à l'origine d'un dépôt de 20 000 m³ de terres dans le lit majeur d'un « cours d'eau ». Le sujet a été présenté à l'ONEMA et les services de l'État et à l'origine de 2 arrêtés préfectoraux. Même si l'un de ces arrêtés est aujourd'hui porté au contentieux par la commune de Villeneuve lez Avignon (VLA), nous pensons que les travaux que la commune s'est finalement résolue à entreprendre en réponse au 2^{ème} arrêté permettent à nouveau le libre cours de l'écoulement malgré les modifications apportées à la morphologie originelle. A noter que le CEC et FNE LR interviennent au Tribunal Administratif en appui à la défense de l'arrêté contesté. Jugement : fin 2017, début 2018 avec un probable non-lieu puisque travaux réalisés.

Ce premier sujet a montré la nécessité de s'intéresser à la rédaction de la révision en cours du PLU et celle d'être un acteur entendu (ce que la mairie de VLA a refusé jusqu'à présent...)

ZAC des Bouscatiers et ZAC dite de la Combe

Ce projet remonte à 2007. « Urbanistiquement », ces 2 ZAC surplombent le Ravin des Chèvres susnommé. Compte-tenu de leur situation et de leur ampleur (elles affectent un bassin versant de près de 50 ha), elles ont nécessité une étude « loi sur l'eau », une autorisation de défrichement et nécessite encore à ce jour une « dérogation espèces protégées ». Le CEC s'est manifestée lors de l'enquête publique en produisant un mémoire reprenant à son compte les réflexions et questions soulevées par la DREAL et en contestant la qualité des compensations forestières envisagées. A ce jour il semble qu'il n'y ait toujours pas d'accord à propos de ces compensations et qu'aucun dossier de « dérogation espèces protégées » ne soit encore déposé.

Parallèlement à ceci Villeneuve le mois dernier ouvert 2 enquêtes publiques pour **modifications du PLU** actuel en vue de ces 2 ZAC. Stratégiquement le CEC a pour chacune de ces enquêtes produit 2 mémoires, l'un porté par le Collectif Éco-Citoyen et l'association adhérente Collectif de Sauvegarde des Garrigues Villeneuvoises et présentant des arguments plutôt militants, l'autre au nom de la FACEN avec une argumentation plus technique. Le résultat set attendu dans une quinzaine de jours... Ce second sujet montre encore l'importance à s'intéresser aux programmes d'urbanisme de nos grosses communes alors que partout se multiplient les projets d'artificialisation des sols.

PLU de la commune de Saze

La réflexion précédente rejoint la remarque faite par le Collectif à l'enquête publique d'élaboration du **PLU de la commune de Saze** se rapportant à la consommation d'espace naturel envisagée : 16 ha prélevés sur les espaces agricoles soit plus de 3 fois la consommation observée entre 2004 et 2014. A ceci s'ajoutait le constat que la révision pour mise à jour et en cohérence de l'édifice des documents d'urbanisme réclame un temps souvent très long conduisant à la rédaction de documents incomplets, sinon dépassés, à la date de leur approbation. Ainsi le document proposé ne laissait pas percevoir la prise en compte du SDAGE 2015-2021 avant 2023 !

Demande à être consulté sur l'élaboration du SCoT du bassin de vie d'Avignon

Ces constats poussent le CEC à s'intéresser à la façon dont le SCoT est rédigé. Prend-il bien en compte tous les documents de rang supérieur et fixe-t-il des objectifs qualitatifs et quantitatifs aux collectivités dans l'aménagement de leur territoire ? En un mot, est-il bien prescriptif sachant que le SCoT devient un écran entre les PLU (devant être compatibles avec le SCoT) et ces document de rang supérieur ?

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé au nom de la FACEN à être consulté au titre de l'article L.132-12 du Code de l'Urbanisme. Certes la rédaction actuelle de cet article diffère de celle de l'ancien article L121-5 qui donnait un droit d'accès plus ouvert aux documents en cours l'élaboration. Mais la demande à être consultée ouvre à l'APNE agréée un délai de 3 mois pour formuler son avis au même titre que les personnes publiques. C'est beaucoup mieux que la simple observation lors de l'enquête publique. A ce jour le Syndicat du bassin de vie d'Avignon a accepté notre demande formulée sous couvert de la FACEN. A suivre ...

Le conseil d'administration a donné mandat à Jean-Loup Pizon pour participer l'enquête publique PLU de Villeneuve lez Avignon (zone des Bouscatiers).

Centrale photovoltaïque de Saint Sébastien d'Aigrefeuille

L'enquête publique sur cette centrale photovoltaïque a eu lieu du 23 janvier au 24 février. L'APVA y a participé. Le commissaire enquêteur a livré ses conclusions 21 mars en émettant des réserves.

Le 18 mai M. le préfet du Gard a accordé le permis de construire sous réserve du respect de 4 prescriptions portant sur la lutte contre l'insalubrité publique (respect des prescriptions de l'ADEME, sur la lutte contre l'incendie (réserves du SDIS), sur la captation des eaux de ruissellement (Conseil Général et la réduction des effets du projet sur l'environnement (mise en œuvre les propositions émises dans l'étude d'impact et dans son addendum fourni en réponse aux interrogations émises par le Préfet de Région).

Les études de phytomanagement en cours visent à déterminer quelles plantes seraient susceptibles de croître sur les sols pollués (CA du 29 novembre).

ZAC des Sablas à Montaren

À l'origine (2013) cette ZAC était faite pour accueillir un centre « aqualudique » projet porté par la CCPU (Communauté de Communes du Pays d'Uzès). Aujourd'hui il est prévu essentiellement une zone de commerce et plus du tout d'équipements collectifs.

L'association CSPU est porteuse d'un projet agricole de territoire dont les objectifs principaux seraient de *permettre l'installation de jeunes agriculteurs et de développer une agriculture de proximité, dont les consommateurs sont de plus en plus demandeurs.*

Le Collectif Eco-Citoyen qui a l'habitude des dossiers d'Urbanisme épaulera à notre demande la jeune association. Une priorité : faire un courrier à la Mairie et à la CCPU pour leur demander d'être associé à l'élaboration des documents d'urbanisme (L.132-12 du Code de l'Urbanisme).

Par ailleurs le CSPU s'active à la mobilisation. Une première réunion organisée le 7 mars a connu un franc succès et permis d'élargir l'audience. La sensibilisation a continué au travers d'un cycle de projections et débats proposé par l'association.

Le conseil d'administration (CA du 17 mai 2017) a donné mandat à Sophie Mazon pour participer à l'enquête publique ZAC des Sablas à Montaren qui a eu lieu du 2 octobre au 6 novembre. Elle concernait l'urbanisation de 4,3 hectares en vue d'accueillir, au sud de l'implantation de l'Intermarché, de nouveaux commerces et services. Elle a mobilisé de nombreuses personnes : 238 observations ont été faites sur la messagerie électronique, 82 sur les registres de la Communauté de communes Pays d'Uzès (CCPU) et 86 en mairie de Montaren.

Le CSP Uzège nous a tenus informés de sa contribution à l'enquête ; outre la contestation de l'utilité du projet le collectif a relevé de nombreux points de procédures litigieuses.

La commissaire enquêtrice devrait rendre ses conclusions dans la première quinzaine de janvier 2018.

« Disneylandisation » de la Vallée de La Salindrenque. Camping Le Filament à Thoiras

L'association Abraham Mazel nous a fait parvenir fin 2016 la pétition lancée par l'association pour la préservation de la vallée de la Salindrenque, contre l'extension gigantesque et la « disneylandisation » projetées de l'ancien camping de la Pommeraie à l'entrée de Lasalle devenu « Le Filament » et géré par le groupe CAP FUN. Nous avons fait connaître et relayé cette action.

Courant février cette association nous a contactés et a demandé à adhérer à notre fédération ce qui a été validé lors du CA du 29 mars 2017.

Lors du même conseil, Norbert Chautard trésorier de l'APVS nous a fait part des nuisances supportées par le voisinage du fait de l'agrandissement et de la « disneylandisation » du camping « Le Filament » (Cap Fun) de Thoiras.

Pollutions visuelles (pour le paysage, pour le voisinage, pour le tourisme cévenol...) Pollutions sonores qui rendent la vie insupportable aux riverains, en pleine journée, tard dans la nuit, en pleine semaine et jusqu'à des centaines de mètres du site.

Risques de catastrophes pour ce camping et son assainissement au bord de La Salindrenque (zone inondable, inondations catastrophiques en 1958... 2002... 2015... plus les épisodes cévenols multi annuels...) Glissement de terrain important en 2009 faisant que ce camping peut être un danger pour sa population et la pollution des eaux...

Risques de pénurie d'eau ; en été le hameau de Prades n'a plus d'eau, plus aucune pression lors des heures de douches du camping... Qu'en sera-t-il avec une nouvelle piscine et ses équipements connexes (pédiluves, sanitaires...)?

Tout dernièrement, le 20 mars 2017, le Maire de Thoiras a signé le permis de construire concernant la réalisation d'aménagements gigantesques pour la Vallée : seconde piscine, toboggan géant aux couleurs criardes...

Trop jeune association pour pouvoir ester en justice, elle souhaiterait que nous intentions un recours auprès de M ; le Procureur de la République. Ce qui a été accepté et formalisé lors des CA des 29 mars et 17 mai qui ont mandaté Gislaine Falchetti et a décidé de confier à l'avocat Maître Joël Dombre le soin d'engager un contentieux auprès du procureur de la république au TGI et de toute autre juridiction.

Déboisement à Chamborigaud,

Les habitants d'Alteyrac et Jourdon ont été informés par l'ONF de futures coupes de bois dans les châtaigneraies au dessus de leur captation d'eau privée. Il y aura 3 passages entre 2018 et 2028. Ceci risque de mettre en péril leurs sources (qualité, voire pérennité) ainsi que de provoquer des ravinements (élargissement de pistes, passages d'engins lourds). Ils sont soutenus par la Maire. Ils viennent d'être informés que les coupes épargneraient les endroits où il y a des *faïsses* et ne s'approcheraient pas des captations. Une convention doit être signée. À suivre !

Déboisement dans la vallée du Boisseson.

Information transmise sur un défrichement demandé (et obtenu) pour la création d'un moto-cross dans une vallée qui abrite une exceptionnelle diversité végétale et animale (Le Boisseson est un affluent du Gardon de St Jean du Gard à la limite de cette commune et celle de Thoiras).

Une pétition réalisée par un collectif de défense de la vallée du Boisseson transmise par l'ass Abraham Mazel a été répercutée aux associations. Gislaine suit le dossier.

Les Mages : création d'une station service en zone inondable.

Début juillet, l'association AIPECV nous a fait part de l'opposition de riverains au projet de création d'une station service sur le parking du magasin super U des Mages situé en zone inondable. L'association avait déjà fait un recours gracieux et fortement sensibilisé la population en faisant signer une pétition (400 signatures).

Les travaux ayant commencé très rapidement début décembre l'association a fait une requête en référé suspensif dont le résultat sera connu le 3 janvier 2018. Nous nous sommes associés à une plainte qui sera déposée au pénal (avocat SCP Joël Dombre).

Création d'un pont sur le Gardon et d'un accès au P.R.A.E. Humphry Davy

Une Enquête Publique unique préalable à la déclaration de projet et à la mise en compatibilité du P.O.S. de la commune des Salles du Gardon et à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau s'est déroulée du 24 avril au 24 mai 2017.

Paul a exprimé quelques remarques au nom de la FACEN sur ce projet qui nous semble nécessaire pour les deux fonctions définies (accès à la nouvelle zone d'activités et nouvelle entrée de ville pour Les Salles du Gardon et La Grand Combe) mais qui ne nous satisfaisait pas entièrement.

Le commissaire enquêteur a repris certaines observations et a notamment exigé que des recommandations ou prescriptions émises (pages 135 à 139) du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau figurent au cahier des charges des entreprises et que leur application soit rigoureusement contrôlée.

Il a également fait préciser, à notre demande, quels seraient les gestionnaires des différents ouvrages ou installations et notamment de l'entretien de l'assainissement (séparateur à hydrocarbures et réseau d'assainissement associé, bassin de rétention et réseau d'assainissement associé, fossé côté Sud de la RN106 et du réseau d'assainissement associé ...).

Concernant les mesures préconisées dans le rapport Faune Flore pour réduire les impacts du projet sur le Gardon (important corridor écologique) nous avons souligné qu'elles n'étaient pas clairement définies notamment en phase d'exploitation (restauration des ripisylves, maintien de la transparence écologique de l'ouvrage hydraulique, éradication des espèces invasives ...). Pas d'avancé sur ce point.

Participations aux commissions : CDNPS – CSS – CSI – CLÉ ...

CDNPS – formation carrières

Réunion du 24 janvier 2017 – représentant FACEN : Paul Mazière
Compte rendu sur le site : http://facen.fr/images/Fichiers_PDF/Doc_Carrieres/CDNPS_carrieres_24_janvier_2017_CR.pdf

Deux dossiers à l'ordre du jour.

1 - Commune de Valliguières au lieu-dit « Lacau »

Demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière de roches

massives calcaires, une installation mobile de traitement des matériaux et une station de transit de produits minéraux solides, présentée par la Société LAFARGE GRANULATS France.

Le Maire précise que *la société Lafarge fait des efforts de concertation avec la population suite aux quelques nuisances que cette activité engendre (bruit). Il souligne qu'il n'existe pas trop de nuisance quant à la circulation des camions. Il précise que la commune est favorable à cette extension.*

Il existe deux carrières au Nord qui peuvent avoir des impacts mais que la carrière qui est au Sud n'a pas vraiment d'impact ni sur le plan de la ressource en eau, ni sur le plan des poussières en raison du vent du Nord, ni sur le plan visuel, la carrière étant en dent creuse.

Avis favorable unanime

2 - Commune de St Laurent La Vernède au lieu-dit « Bois de Saint-laurent »

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière de calcaire, une installation de traitement des matériaux et une station de transit de produits minéraux et de déchets non dangereux inertes présentée par la société LES CALCAIRES DU GARD

Paul est intervenu pour signifier son opposition à ce projet (comme l'était son prédécesseur Joseph Rochelemagne, en 2013). C'est un passage en force du carrier et du Maire après leurs échecs aux différentes instances judiciaires. Avis *favorable* (11 votes pour, 2 contre FACEN et SPN) est donné sur le projet d'arrêté préfectoral d'autorisation.

Réunion du 3 juillet 2017 – représentant FACEN : Paul Mazière
compte rendu sur le site : http://facen.fr/images/Fichiers_PDF/Doc_Carrieres/CDNPS_carrieres_3_juillet_2017_CR.pdf
http://facen.esy.es/images/Fichiers_PDF/Doc_Carrieres/CDNPS%20Formation%20des%20carri%C3%A8res%20du%203%20JUILLET%202017%20CR.pdf

Cinq dossiers à l'ordre du jour.

1 - Commune de MONTDARDIER aux lieux-dits « Baume Tézounnières » et « Lascombes » - Demande d'autorisation d'exploiter une carrière de pierre de taille et de granulats calcaires, une installation de traitement des matériaux extraits et une station de transit de produits minéraux et de déchets non dangereux inertes par la société Les Carrières de Montdardier

Paul MAZIERE fait observer qu'il risque d'y avoir une augmentation de la circulation de camions en direction du Vigan et demande au maire s'il peut proposer une solution pour en atténuer les effets négatifs. À la suite de quoi le Maire, M. Daniel CARRIERE, apporte des précisions sur deux points. Il rappelle d'abord que la commune et le carrier se sont engagés à étudier une déviation pour laquelle il a donné un avis favorable. Dans ce cadre les camions éviteront le village sur une distance de 500 mètres. Par ailleurs, il précise travailler pour réactiver la convention pour l'entretien régulier du chemin communal emprunté par les camions pour accéder aux carrières.

Avis favorable unanime est donné sur le projet d'arrêté préfectoral d'autorisation

2 - Commune de BRANOUX LES TAILLADES aux lieux-dits « Les Taillasses » et « Camp des Nonnes »
Demande d'autorisation de modification des conditions d'exploitation : projet d'accueil puis de valorisation de déchets non dangereux non inertes par la société GC CONSEIL

Paul MAZIERE demande à l'exploitant de préciser la provenance des déchets. M. Guillaume COSTANZO précise qu'il s'agit essentiellement de déchets du charbon de même nature que le terril avec lequel ils partagent les mêmes qualités géotechniques et géochimiques, à savoir leur caractère décarbonaté.

P.M. demande si le plan de circulation va être maintenu. Réponse : Oui, avec la même voie de 8 mètres qui est prévue actuellement.

P.M. demande à quelle côte s'arrêtera l'exploitation quand elle touchera à sa fin. Réponse : au-dessus de la côte du PPRI comme le prévoit l'arrêté préfectoral de 2012. Une partie du terril restera donc en place.

M. Pierre CASTEL (DREAL) précise que le passage en commission d'un tel dossier qui, en temps normal, n'est pas censé y passer, se justifie du fait qu'il n'est pas « naturel » de ramener des déchets dans une carrière de ce type. Il ajoute que, ceci étant, il doit être clair que l'arrêté préfectoral discuté s'applique de façon supplémentaire à chacune des prescriptions déjà existantes et qu'en conséquent les trois configurations mentionnées sont à prendre de façon exhaustive et non pas les unes pour les autres. Dans ce cadre, ce sont bien sur ces trois items que porteront les contrôles à venir lors des

inspections de la DREAL. Il ajoute qu'un tel projet est aussi important dans le cadre de la loi sur la transition énergétique puisqu'il permet la revalorisation des déchets du bâtiment.

Avis favorable unanime est donné sur le projet d'arrêté préfectoral d'autorisation

3- Commune de BEAUCAIRE aux lieux-dits « Bieudon » et « Sicard Sud » - Demande d'autorisation de modification des conditions de remise en état de deux carrières de calcaire par la société Lafarge Granulats France

Avis favorable unanime est donné sur le projet d'arrêté préfectoral d'autorisation

4- Commune de LA ROUVIERE aux lieux-dits « Puech de la Cabanne », « Garenne de Vallonguette » et « Combillion » - Demande d'autorisation de renouvellement et d'extension d'une carrière de roche massive calcaire, d'une installation de traitement des matériaux extraits et d'une station de transit de produits minéraux et de déchets non dangereux inertes par la société Carrisud

M. Pierre CASTEL (DREAL) rappelle que la propriétaire du Mas dans le voisinage de la carrière avait déclenché des procédures judiciaires à l'encontre de celle-ci. Il demande si les relations de voisinage sont redevenues normales. Il adresse également une demande à madame le maire, en la questionnant sur son intention ou non, de faire siéger cette personne à la CLE.

Madame le maire, Nicole PERRAU informe que cette propriétaire a été invitée et a participé à la dernière CLE organisée. M. Gérard CROZEL (exploitant) indique qu'il entretient désormais une relation apaisée avec la propriétaire.

M. Jean-François GOSSELIN rappelle que le problème de l'approvisionnement en eau, qui avait été soulevé, a été résolu. Il ajoute que le second problème qui se posait, celui de la circulation, a été réglé par l'installation du dit panneau STOP en indiquant qu'il trouve que cette solution est la plus raisonnable.

M. Bruno MAESTRI (représentant des carriers) ajoute qu'il souhaite que ce carrier adhère à la charte environnementale.

Avis favorable unanime est donné sur le projet d'arrêté préfectoral d'autorisation

5- Commune de VERS PONT DU GARD aux lieux-dits « Les Bracoules » et « Le Roc Plan » - Demande d'autorisation de renouvellement et d'extension d'une carrière de pierre de taille et d'une station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes par la société La Pierre du Pont du Gard Authentique

Un avis favorable unanime est donné sur le projet d'arrêté préfectoral modifié joint au rapport. Ainsi, le dernier paragraphe de l'article 9.2.2 précisera qu'« en cas d'ennui temporaire de la zone de stockage qui nécessiterait un pompage vers l'extérieur du site, l'exutoire se situe en haut du chemin des Carrières au niveau du chemin de la Croix Sainte Marie ».

CSI - Anciennes mines de Saint Sébastien d'Aigrefeuille

Réunion du 22 juin – 14 h. sous-préfecture d'Alès (FACEN : Paul Mazière – ADPVA : Gérard Bégis).

la réunion a pour objet de faire un point d'actualité sur le dossier, avant la présentation par l'ADEME des travaux en cours sur le site de Saint Sébastien d'Aigrefeuille et de prendre connaissance du rapport du CGEDD et de l'IGAS au sujet duquel M. le sous-préfet rappelle que les préconisations des inspecteurs, dont certaines sont déjà réalisées, feront l'objet d'une analyse par les administrations centrales des ministères concernés qui décideront de la suite à réserver à ces propositions.

Mme Albrecht, représentant Géoderis, présente alors l'avancée des études en cours sur le secteur. Elle indique que les diagnostics individuels seront diffusés très prochainement aux personnes identifiées comme prioritaires. Les autres investigations seront achevées d'ici la fin de l'été, le rendu des diagnostics étant prévu pour la fin 2017. Le rapport final sur l'ensemble de la zone sera remis à la fin 2018.

M. Jacquemin, représentant de l'ADEME, présente ensuite les travaux qui sont actuellement réalisés sur le site jusqu'à la fin du mois de juillet environ. Il détaille aussi le suivi qui sera effectué ultérieurement et les études de phytomanagement en cours.

Compte rendu officiel : <http://www.gard.gouv.fr/content/download/25593/185096/file/CR%20CSI%20SSA%2022%20juin%202017.pdf>

Lors du CA du 29 novembre Gérard Bégis nous a fait part du « coup de gueule » du Maire de Saint Sébastien paru sur Midi-Libre du 27/11 en ce qui concerne les résultats des enquêtes de l'ARS sur la

pollution au plomb (arsenic ...). Si les volontaires ont bien reçu le résultat des examens, la synthèse promise pour juin 2016 ne serait communiquée qu'en fin 2018.

En ce qui concerne les travaux entrepris en début d'année (maître d'œuvre l'ADEME – cout 1.6 M€) sur le terril de l'ancienne mine, dans le lit du Reigoux, ils sont quasiment terminés. De nouveaux drainages ont été réalisés, l'ancienne digue démontée et remplacée par un nouveau barrage. La revégétalisation est en cours, mais il faudra attendre le printemps pour juger du résultat.

CSI - Anciennes mines de la Croix de Paillières

Groupes de travail signalétique du 31 janvier 2017 en Mairie d'Anduze et 22 mai en sous-préfecture d'Alès - Gérard Bégis y a participé. Il s'agissait de prévoir comment les dangers potentiels de la zone seront traduits en panneau et où ces derniers seront placés. L'implantation de cette information se faisant sous la maîtrise d'œuvre des maires, en raison de leur pouvoir de police.

Réunion du 22 juin – 9 h. préfecture de Nîmes (FACEN : Paul Mazière).

Monsieur le Préfet rappelle les trois axes du plan d'actions de l'État développé depuis janvier 2016, et que le rapport IGASS-CGEDD confirme, à savoir :

- Renforcement de l'information des usagers ; un groupe de travail partenarial finalise les modalités d'information sur site, ces informations devront être en place pour la saison estivale 2017 ;
- Un porté à connaissance a été notifié aux maires concernés le 20 janvier 2017 limitant ou interdisant toutes nouvelles implantations dans les secteurs les plus sensibles pour ne pas exposer de nouvelles personnes aux risques potentiels.
- Les sites, sources potentielles de danger pour les passants connus aujourd'hui, (dépôts Umicore et de la mine Joseph, haldes du GFA de la Gravouillère, dépôt circulaire de l'Issart) sont en cours d'expertise pour des mises en sécurité efficaces et rapides ;
- Sur les sites potentiellement à l'origine de pollution déjà identifié, des expertises hydrauliques et géotechniques sont en cours, elles seront suivies de travaux afin d'assurer un confinement durable des sources polluantes ;

Face à la multiplicité des enjeux et à l'étendue du secteur impacté, disposer d'informations complémentaires et exhaustives permettant de qualifier le risque et de le traiter s'avère indispensable et GEODERIS, expert après mines, a été mandaté pour compléter l'étude des impacts environnementaux des anciennes activités minières et industrielles et proposer les mesures de gestions adaptées. Les premiers résultats sont attendus en 2018 ;

Enfin à l'initiative de l'Agence Régionale de Santé et sous le pilotage scientifique de Santé Publique France, une enquête épidémiologique d'imprégnation au cadmium, arsenic et plomb a été lancée. Plus de 700 volontaires y ont participé. Santé Publique France remettra les résultats de cette étude fin 2017.

Compte rendu officiel :

<http://www.gard.gouv.fr/content/download/26173/188509/file/reunion%20comit%C3%A9%20et%20suivi%20du%2022%20juin%202017.pdf>

COMITÉS de RIVIÈRE – CLI des barrages ...

Groupes de travail sur le Plan de Gestion des Ressources en Eau (PGRE)

Plusieurs membres du CA ont participé aux groupes de travail sur le PGRE organisé par la CLE des Gardons le 26 avril à Cendras (Paul Mazière), le 5 mai à Saint Jean du Gard (Gérard Bégis), le 11 mai à Boucoiran (Sophie). Deux autres réunions ont eu lieu le 9 mai à Saint Etienne Vallée Française et le 23 mai à Remoulins.

CLI des barrages de Sainte Cécile d'Andorge et des Cambous

Gislaine Falchetti et Paul Mazière ont participé le 30 mai en Mairie de la Grand'Combe à cette très décevante réunion au cours de laquelle le conseil général, en présence de M. le sous-préfet d'Alès, a présenté aux élus cantonaux et aux associations (notamment de pêche !) les aménagements réalisés sur le barrage notamment les travaux de sécurisation de la drome (piège à embâcles) qui venaient de se terminer pour un montant de 360 000€ ainsi que l'état d'avancement du programme 2017 .

Quelques jours plus tard (le 15 juin) un comité de pilotage décidait d'orienter les études pour la mise en sécurité du barrage vers la réalisation d'un déversoir central (solution qui serait la plus économique) et de cela nous n'avons pas pu parler !

Comité de Rivière de la Cèze

AP de composition du comité de rivière de la Cèze (AP 30-216-05-30-007)

Nous avons reçu le 30 mai ce nouvel arrêté de composition du comité de rivière de la Cèze. Les membres ne sont plus désignés nominativement (M. le Président de la FACEN ou son représentant). Le CA du 29 septembre a décidé que c'est Gislaine qui y siègera. LR-NE est remplacé par FNE-LR (représenté par Jean-Loup Pizon).

11 octobre 2017 (présent Jean-Loup Pizon)

Présentation du retour des concertations par secteurs de rivière en vue d'une proposition de PGRE. On constate une très grande difficulté à pouvoir (et vouloir ?) évoluer ses pratiques. Un débit réservé de la Cèze à l'étiage ne paraît même pas d'actualité ! Alors que dire de l'anticipation du changement climatique ! A suivre...

Le PAPI : examen reporté au 14 novembre.

Compte rendu officiel disponible sur <http://www.abceze.fr/documents.html> :

14 novembre 2017 (présente Gislaine Falchetti)

Voir compte rendu officiel à partir du lien précédent.

Point 1 - Validation du PAPI (programme d'actions de prévention des inondations)

Le programme est constitué de 34 actions dont 19 sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat AB Cèze, réparties en 8 axes, et menées sur 4 ans de 2018 à 2021. Il permet de mobiliser 2 500 020 € TTC.

Trois priorités d'intervention sont identifiées

1. Gérer les ouvrages de protection, le barrage et les digues et assurer leur conformité.
2. Réduire la vulnérabilité des bâtiments ; poursuivre les opérations de réduction de la vulnérabilité des logements (ALABRI) et des bâtiments publics et débiter les diagnostics de réduction de la vulnérabilité des bâtiments agricoles
3. Développer la culture du risque : poursuivre les efforts de sensibilisation et de formation du grand public, des scolaires, des élus et des services techniques des collectivités, et assurer le respect des obligations réglementaires des communes en matière d'information préventive.

Point 2 - État de lieux de l'avant-projet du contrat de rivière

Le bassin de la Cèze est un bassin très peu urbanisé (85 000 habitants), avec une agriculture très présente en aval (viticulture) et au centre (céréales, cultures semencières, maraîchage) et une capacité d'accueil touristique forte (61 000 personnes).

La synthèse de l'état des lieux met avant les problématiques suivantes :

- _ Une ressource en eau à partager en période estivale
- _ L'amélioration de la qualité de l'eau à consolider
- _ La morphologie de la Cèze et de ses affluents à restaurer
- _ Une biodiversité remarquable à préserver
- _ Le risque inondation à gérer
- _ Une gouvernance à dynamiser

Renouvellement du CDNPS de la Lozère

La préfecture de la Lozère procède au renouvellement du Conseil Départemental de la Nature des Paysage et des Sites. Nous pouvons avoir un titulaire et un suppléant à la commission des Unités Touristique Nouvelles. Gislaine continuera à y siéger et nous avons proposé Alain Mercier (un ancien responsable de la FACEN) comme suppléant.

DIVERS

Mars 2017 – **Communication de l'association « Présent de Garrigue »** contre l'implantation de 5 éoliennes à Saint Victor la Coste).

Compte tenu de la nécessaire transition écologique la FACEN n'est pas contre l'éolien. Néanmoins l'implantation ne peut se faire n'importe où et n'importe comment.

Avant de se prononcer sur le cas qui nous a été soumis, le conseil d'administration souhaite avoir plus d'informations sur ce projet. Il est envisagé d'inviter l'association à venir présenter son argumentaire lors de notre prochaine assemblée générale.

12^{ème} édition de la semaine pour les alternatives aux pesticides

L'association AGIR avec la Mairie de Saint Christol-lez-Alès a organisé les 25 et 26 mars des conférences, ateliers, table ronde, expositions, projection de film, visite de ferme en permaculture, marché bio, animations pour les enfants, repas convivial bio, dégustation de vins bio etc.... L'objectif est d'informer sur l'impact des pesticides en termes sanitaires et environnementaux et de démontrer que des alternatives existent.

Toxicité des pesticides (professeur Gilles Eric Seralini)

Nous dépolluer avec des plantes (Jérôme DOUZELET)

Nourrir correctement et durablement l'humanité toute entière (Marc Dufumier, professeur AgroTech)

L'indemnisation des victimes des pesticides (Paul François, Président de l'association Phytovictimes et Maître Lafforgue, avocat spécialisé dans la défense de la santé publique).

Table ronde, avec le professeur de médecine Jean François Rossi, Gérard Deleuze directeur du CIVAM bio du Gard, l'association les colibris du Gard et l'association AGIR .

Film : « Agriculture et bio, le paradoxe », sommes nous en voie de disparition, suivi d'un débat avec le réalisateur Patrick Laurent,

Expositions sur la vie quotidienne des insectes, et sur l'autosuffisance alimentaire,

Ateliers pour apprendre à jardiner bio, découvrir le fonctionnement d'une ruche...

Malgré la qualité du programme énuméré ci-dessus, Martial Delannoy nous a fait part (CA du 29 mars) de la déception de son association devant la faible audience obtenu par ces manifestations au demeurant de haute tenue.

Sauvegarde de la collection Catoire et du centre de Pomologie

Suite à la sollicitation de Dominique Garrel de Fruits Oubliés Réseau, le conseil d'administration du 29 mars décide d'adresser un courrier à M. le Maire d'Alès lui demandant la sauvegarde de la collection Catoire et du centre de pomologie.

PLU de Saint Paul la COSTE

Nous avons été informé le 15 mai 2017 que la cour administrative d'appel du tribunal de Marseille avait cassé le jugement du TA de Nîmes du 29 décembre 2015 qui nous déboutait de notre recours contre la Mairie et condamné celle ci aux dépens (et à nous verser 2 000 €).

La Mairie s'est pourvu en cassation auprès du conseil d'État en date du 19 juillet (et réclame 4 000 € - pour payer ses frais d'avocat !).

Élevage de volaille classé ICPE

Dans le courant de l'été nous avons été sollicités par M. Théron pour des nuisances générées par cet élevage situé au quartier de Mailhac à Barjac. Nous lui avons communiqué quelques informations sur la réglementation et les procédures et à sa demande mis en relation avec un avocat.

Coupe de bois Cazevieuille (Saint Jean du Pin).

À la demande d'une riveraine de l'Alzon, Paul s'est rendu sur les lieux pour constater le dépôt de gravats par un particulier qui, pour accéder à une coupe de bois, roule avec un Pick-up dans le lit mineur.

Un courrier a été fait le 6 novembre au maire de la commune. Sans réponse à ce jour.

Enquête publique sur la carte communale de Sainte Cécile d'Andorge

Gislaine Falchetti a participé à cette enquête ; le projet va dans le bon sens avec une réduction de zones urbanisables).

PLU d'Anduze

Dans un courrier du 8 septembre, la Mairie d'Anduze nous propose d'être associés à la révision du PLU. Nous avons décidé de donner une suite favorable.

Fait à Alès le 15 janvier 2018,

Le secrétaire,



Paul Mazière

La présidente,



Gislaine Falchetti